

Avec l'association Ault environnement

# "On attend d'être concerté"

Le président du Syndicat mixte Baie de Somme grand littoral picard et le maire d'Ault ont répondu à l'invitation de l'association Ault environnement, pour participer à la rencontre débat qu'elle organisait vendredi. Elle était axée sur trois thèmes : l'annonce de la destruction de 80 maisons dans la presse, la dégradation des installations du front de mer, le choix du projet du belvédère et l'aménagement du Moulinet.



Jean-Yves Cauchois, ancien maire de Gauche, a rappelé ce qui a été fait avant 2008.

La réunion provoquée par l'association Ault environnement a réuni plus de 120 personnes concernées par les projets de développement de la commune et inquiètes sur l'avenir de leurs biens immobiliers. Les échanges animés et virulents, contradictoires ou complémentaires, et politiques se sont tenus pendant près de deux heures et demi.

L'association souhaite davantage de transparence dans les projets et de concertation.

Pour resituer le cadre, et à la demande des organisateurs, le président du syndicat mixte Baie de Somme grand littoral picard, Jean-Claude Buisine, a présenté l'histori-

que, la définition et les missions du syndicat dont la gestion du trait de côte.

A son tour, Bernard Motuelle a précisé que l'association Ault environnement qu'il préside avait été relancée avant l'annonce de la démolition de 80 maisons.

## Maisons en danger

"Il n'a jamais été dit que 80 maisons allaient être démolies" affirme Gaëlle Schauer, directrice de l'aménagement et directrice par intérim du syndicat Mixte Baie de Somme Grand littoral picard. "Je tiens à préciser que la conférence de presse du mois de janvier concernait les projets et les études menées depuis 2004 sur la gestion intégrée des zones côtières dont l'objectif

était de dire : comment fait-on avec l'érosion de la falaise à Ault compte tenu des coûts de fonctionnement et des coûts d'investissement engagés à l'époque ? Des démarches sont engagées depuis un peu plus de 10 ans, dans le cadre de ces études il y a eu 25 réunions de concertation. Lors de la conférence de presse, pendant deux heures, on a repris le périmètre du plan de prévention des risques de 2001 repris par le cabinet Interland qui a travaillé sur l'étude stratégique. Ce qui a été dit ce n'est absolument pas la démolition de 80 maisons : il a été indiqué que 80 bâtiments sur la zone définie par la zone du plan de prévention des risques étaient menacés, soit directement ou indirectement, (les voiries de desserte, les problèmes d'assainissement ou d'éclairage public) ... mais il n'a jamais été dit que 80 maisons allaient être démolies."

En réaction : "qui va nous donner la liste des maisons en danger ? Pourquoi les notaires ne viennent plus faire les évaluations de maison ? Qui va dédommager les habitants pour préjudice morale et financier est ce que l'association doit porter plainte et se porter partie civile ?" s'interroge Marcel Lemoigne, administrateur de l'association Ault environnement.

## Imposé par l'Etat

La tempête Xynthia de février 2010 a entraîné une nouvelle législation pour gérer la côte, la mise en place des PPRN, du plan de prévention des inondations PAPI. "Un certain nombre de plans d'action a été imposé par les services de l'Etat, on a respecté ses consignes," précise Jean-Claude Buisine. Et le maire, Marthe Sueur, de confirmer : "notre programme est de faire ce que l'Etat nous dit". "Ce sont les services de l'Etat qu'il fallait inviter" indique alors le premier adjoint au maire.



Plus de cent-vingt personnes ont participé à la rencontre animée.

## Aménagement et requalification de la ville

"L'érosion avance c'est inéluctable ; On travaille pour les 50 - 100 ans à venir. Que ce soit à Ault ou ailleurs même avec les travaux la falaise recule depuis le 9<sup>e</sup> siècle," déclare le président du syndicat mixte. Et sa directrice d'ajouter : "Depuis 2010 les financeurs disent qu'il faut remettre l'argent sur la requalification de tous les espaces publics."

Pour finir les travaux rue de Saint Valery et les 150 m linéaires de protection de digue "il faut les financer et avoir l'aval de l'Etat. On a pris une option sur le projet du belvédère," souligne le maire. "Il faut que nous ayons les moyens de les financer." Et Marthe Sueur de répondre à une remarque de la salle : "j'ai la volonté de le faire sinon je n'aurai pas repris le dossier en 2008. La réflexion est à l'échelle de la commune." Et de confirmer : "Il y aura toujours l'accès pour aller à la plage."

## Concertation

L'association reproche le manque de concertation et de communication. Pour l'instant

"les documents techniques et administratifs ne sont pas communicables, le conseil municipal n'a pas délibéré. L'étude Sogreah sera approuvée début avril" signale le maire. Le contenu du scénario qui a été validé par le comité final de pilotage ainsi que le contenu du plan d'aménagement durable restent secrets. "J'ai transmis votre demande à la sous-préfecture" prévient le maire.

"On attend d'être concerté" renchérit Marcel Lemoigne.

Pour mémoire le président Buisine a listé les réunions publiques et ateliers thématiques organisés depuis trois ans sur le projet de la Zone d'Aménagement Concerté du Moulinet.

"Il faut qu'il y ait davantage de transparence pour que la population puisse adhérer au projet. L'association restera toujours disponible" a conclu le président Bernard Motuelle.

Véronique Dheilly



Le président de l'association : "Il faut qu'il y ait davantage de transparence pour que la population puisse adhérer au projet"

## Repères chronologiques

- 2003 : mise en place du schéma d'aménagement de la cote picarde.
- 2004 : le syndicat mixte fait l'acquisition du site du Moulinet pour un projet d'urbanisation sur l'arrière littoral.
- 2010 : Des travaux d'urgence de défense contre la mer ont été réalisés dont la consolidation de la casquette et de l'enrochement. "Nous avons eu le feu vert de l'Etat et de l'Europe, c'était une procédure d'urgence".
- Mai 2011 : inauguration de la porte Bréhamet.
- Novembre 2012 : le syndicat a répondu à l'appel à projet COUSIN, validé en décembre. Obtention d'une enveloppe de 150 000 euros pour permettre de poursuivre les études sur l'érosion de la falaise.